

VILLE de MIRANDE  
32300



**ARRÊTÉ de POURSUITE d'EXPLOITATION**  
**du Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole de Valentées**  
Annule et remplace l'Arrêté n°32.2025.03.10.99

Arrêté n°32.2025.04.08.164

Direction Générale des services

Nous soussigné, Maire de la Commune de MIRANDE, Gers,  
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son Article L 2212-1,  
VU, le Code de la Construction et de l'Habitation  
VU, le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à l'instruction technique de la défense extérieure contre l'incendie,  
VU, l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2017 approuvant le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie du Gers,  
VU, l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,  
VU, l'arrêté du 22 juin 1990 modifié portant approbation de dispositions complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de la 5<sup>ème</sup> catégorie,  
VU, l'avis favorable à la poursuite d'exploitation de l'établissement formulé par la commission d'arrondissement de Mirande pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en date du 17 octobre 2024,

**ARRETONS**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Conseil Régional Occitanie représenté par son responsable d'établissement du LEPA, Monsieur ERIC GAILLOCHON, établissement de type R classé en 3<sup>ème</sup> catégorie et 5<sup>ème</sup> catégorie, de type Rh classé en 3<sup>ème</sup> catégorie et 5<sup>ème</sup> catégorie, de type W classé en 5<sup>ème</sup> catégorie et de type M classé en 5<sup>ème</sup> catégorie, sis 534 Route de Valentées à MIRANDE, est autorisé à poursuivre l'exploitation de l'établissement dans les conditions prévues par le Code de la Construction et de l'Habitation, le règlement de sécurité incendie et les règles relatives à l'accessibilité aux handicapés pour l'ensemble des bâtiments le composant :

**Article 2** : Les prescriptions mentionnées au paragraphe 9, point 9.1 et 9.2 du rapport du procès-verbal de la Commission d'Arrondissement en date du 17 octobre 2024 ci-joint devront être rigoureusement respectées.

**Article 3** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos CS 50543 dans un délai de deux mois à compter de sa publication par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) de la requête et de sa réception par le représentant de l'Etat

**Article 4** : Monsieur le Chef de Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MIRANDE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Affiché le 28 AVR. 2025

MIRANDE, le 10 AVR. 2025

Le Maire,



Patrick FANTOM



Réseau international des villes du Bien Vivre

HÔTEL DE VILLE – 2 Bld Georges Clémenceau - 32300 MIRANDE – ☎ 05.62.66.52.87 – <http://www.mirande.fr/>

✉ [contact@mirande.fr](mailto:contact@mirande.fr)



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	ARR20250410CL28
Objet :	Arrêté de poursuite d'exploitation LEPA - Annule et remplace arrêté 32.2025.03.10.99
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-10 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	6.1 - Police municipale
Identifiant unique :	032-213202567-20250410-ARR20250410CL28-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 032-213202567-20250410-ARR20250410CL28-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : Arrêté de poursuite d'exploitation modifié visé V3.pdf Nom métier : 99_AI-032-213202567-20250410-ARR20250410CL28-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	86.5 Ko
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : PV LEP VALENTÈES modifié.pdf Nom métier : 99_AI-032-213202567-20250410-ARR20250410CL28-AI-1-1_2.pdf	application/pdf	66.9 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2025 à 15h23min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2025 à 15h23min56s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2025 à 15h23min57s	Transmis au MI

Acquittement reçu

10 avril 2025 à 15h47min39s

Reçu par le MI le 2025-04-10